



Nicolas et Samuel St-Jacques
Laitue St-Jacques

Réceptiendaire du Prix Relève 2025
Catégorie transfert de ferme
de Sollio Groupe Coopératif

Table des matières

Faits saillants	4
Notre conseil d'administration	5
Mot du président	6 - 7
Implications des administrateurs	8 - 9
Portrait des membres	10
Notre équipe de direction	11
Rapport de gestion	12 - 14
Situation financière	15 - 49
Réalisations de 2025	50 - 51
Une équipe qui se démarque	52 - 53
Vie associative	54 - 55
Responsabilité sociale d'entreprise	57

Mission

Uniag Coopérative, coopérative agricole performante, contribue au succès et au développement de ses membres.

Vision

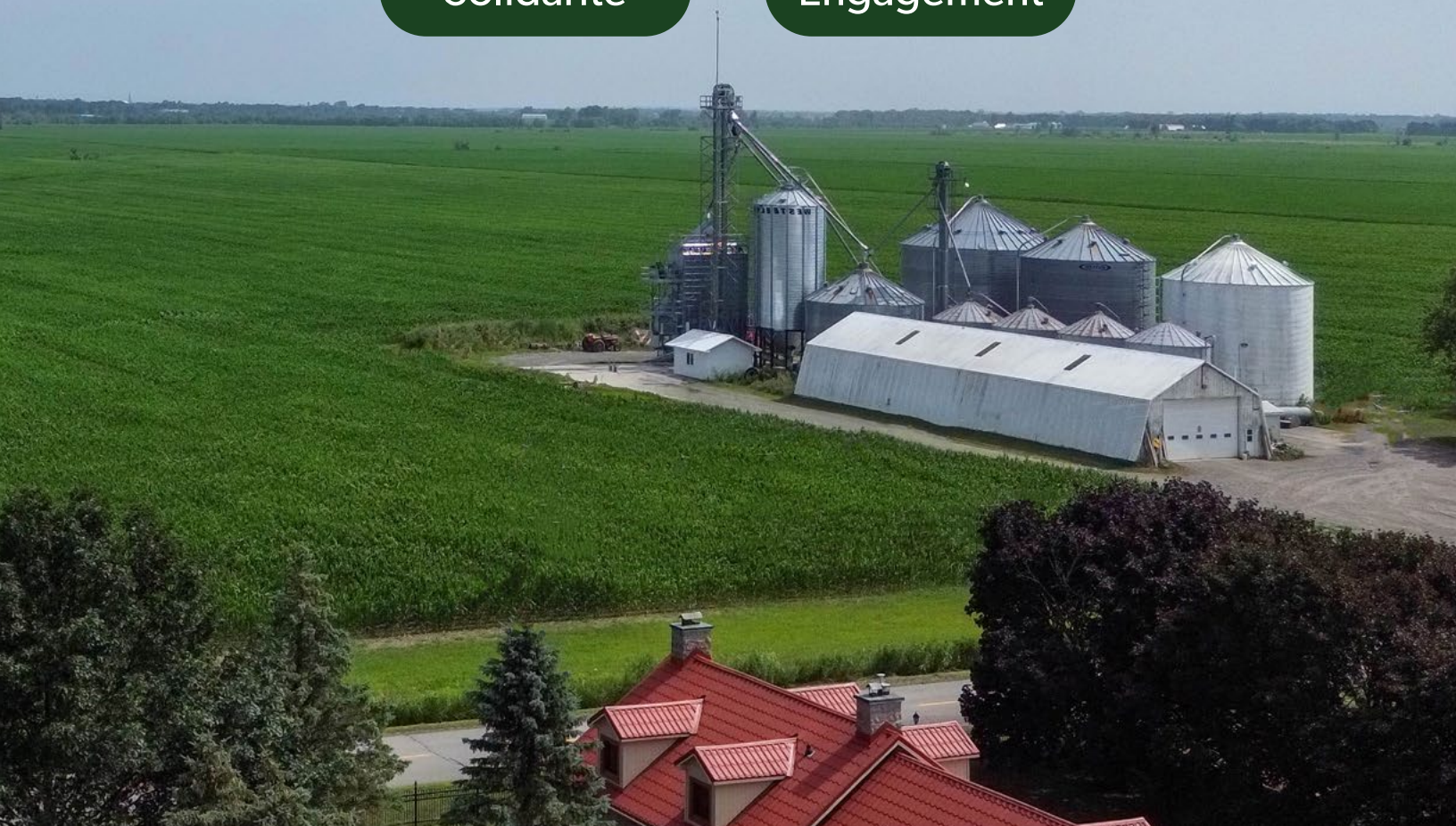
Être une coopérative agricole profitable reconnue dans sa région pour la qualité et la pertinence de son équipe, de ses produits et de ses services.

Rigueur

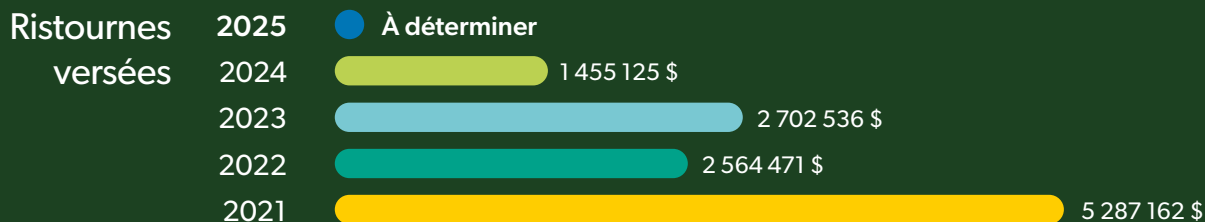
Intégrité

Solidarité

Engagement



FAITS SAILLANTS



NOTRE **CONSEIL** d'administration



HUGO LANDRY
MRC Haut-Richelieu et MRC Roussillon
Président
Production laitière et grandes cultures
Hugo.Landry@uniag.coop



JENNA SOESBERGEN
MRC Haut-St-Laurent
Vice-Présidente
Production laitière et grandes cultures
Jenna.Soesbergen@uniag.coop



JEAN-PIERRE LAVIGNE
Ontario
Vice-Président
Production laitière et grandes cultures
Jean-Pierre.Lavigne@uniag.coop



JEAN BISSONNETTE
MRC Vaudreuil-Soulanges
Production laitière et grandes cultures
Jean.Bissonnette@uniag.coop



ALISON BROSSÉAU, Agr.
MRC Jardins-de-Napierville
Grandes cultures et acériculture
Alison.Brosseau@uniag.coop



MANON PERRAS
Non sectoriel
Production laitière et grandes cultures
Manon.Perras@uniag.coop



GABRIEL VAN WINDEN, Agr.
Maraîcher
Production maraîchère
Gabriel.VanWinden@uniag.coop



MARC QUESNEL
Ontario
Production laitière et grandes cultures
Marc.Quesnel@uniag.coop



SYLVAIN BRAULT
MRC Beauharnois-Salaberry
Production laitière et grandes cultures
Sylvain.Brault@uniag.coop



ÉRIC GRATTON
Non sectoriel
Production laitière et grandes cultures
Eric.Gratton@uniag.coop



DANIEL GUÉRIN
MRC Jardins-de-Napierville
Production maraîchère
Daniel.Guerin@uniag.coop





Hugo Landry

Ferme membre, région de Napierville, QC

Mot du président

S'adapter pour un monde en constante évolution

Chers membres,
C'est avec une grande fierté que je m'adresse à vous au terme d'une année marquée par la résilience, la croissance et un engagement renouvelé envers notre modèle coopératif. Alors que nous avons célébré en 2025 l'Année internationale de la coopération, force est de constater que les valeurs de rigueur, d'intégrité, de solidarité et d'engagement qui nous animent sont plus pertinentes que jamais pour relever les défis de l'agriculture moderne.

Les derniers mois ont été jalonnés par des investissements stratégiques majeurs. Nous avons consolidé notre présence dans l'Est ontarien avec

des projets d'envergure, notamment l'acquisition du magasin BMR de Cornwall et la confirmation de la construction d'un centre d'engrais neuf à St-Isidore. Ces projets structurants témoignent de l'engagement du conseil d'administration à investir avec vision et courage afin d'assurer des infrastructures performantes et adaptées aux besoins de nos membres tout en renforçant notre agilité régionale.

La force d'Uniag repose sur la complémentarité de ses secteurs d'activités. Productions animales, productions végétales, commerce de grains et commerce de détail: chacune de nos équipes

travaille avec détermination pour optimiser vos performances et créer de la valeur durable. Je tiens également à souligner la contribution de notre filiale Norseco, dont l'expertise en semences maraîchères demeure un atout précieux pour notre réseau. Sur le plan financier, nos résultats demeurent excellents, année après année, et nous en sommes très fiers. Ils démontrent qu'un modèle d'affaires basé sur des valeurs humaines peut également être performant et rentable. Cette solidité financière nous donne les moyens d'agir, d'investir et de planifier l'avenir avec confiance.



La force d'Uniag repose sur la complémentarité de ses secteurs d'activités. Productions animales, productions végétales, production maraîchère, commerce de grains et commerce de détail.



La vie démocratique et associative est le cœur battant de notre coopérative. Ce fut un réel plaisir de vous croiser lors de nos événements phares, que ce soit pour échanger durant les dîners des fêtes, partager des connaissances lors des journées commerciales ou vous accueillir pour nos Journées Coop à nos succursales. Ces moments privilégiés renforcent les liens qui nous unissent et font notre distinction. Une coopérative vivante est une coopérative forte.

Notre appartenance au réseau de Sollio Groupe Coopératif nous permet de conjuguer la puissance d'un réseau national à la proximité d'une coopérative profondément enracinée dans son milieu. Cette alliance renforce notre capacité d'innovation, solidifie notre pérennité et nous donne les moyens d'anticiper les grandes transformations du secteur agricole. Au cours de la dernière année, la collaboration entre les coopératives s'est intensifiée



Casper Kaastra, chef de la direction de Sollio Agriculture,
Hugo Landry, président d'Uniag Coopérative,
Sylvain Boyer, directeur général d'Uniag Coopérative.

par la mise en place de comités de travail dédiés à réfléchir aux enjeux structurants qui façonneront notre avenir. Uniag y a pris part activement, avec la conviction claire que les défis de demain se relèvent ensemble et que notre force collective demeure notre plus grand avantage.

En terminant, je souhaite remercier chaleureusement notre directeur général, Sylvain Boyer, pour son leadership mobilisateur, ainsi que l'ensemble de nos employés dont l'engagement quotidien fait la différence. Merci également à mes collègues du conseil d'administration pour leur implication rigoureuse et leur vision stratégique.

Mais surtout, merci à vous, chers membres. Votre confiance et votre fidélité sont le véritable moteur de notre coopérative. Ensemble, nous continuerons d'investir, d'innover et de cultiver l'avenir.

Hugo Landry

Hugo Landry
Président



IMPLICATION

des administrateurs

Le conseil d'administration d'Uniag Coopérative s'est réuni à dix reprises dans des assemblées ordinaires et à une reprise en assemblée extraordinaire dans la dernière année.



2
rencontres

Comité exécutif : M. Hugo Landry (président), Mme Jenna Soesbergen, M. Jean-Pierre Lavigne et M. Sylvain Brault

Au cours de l'exercice, le comité exécutif a assuré un suivi rapproché des dossiers stratégiques et du fonctionnement du conseil d'administration. Il a notamment analysé le processus budgétaire et a contribué à la planification du lac-à-l'épaule des administrateurs, consacré en grande partie à la réflexion stratégique.

Sur le plan des projets structurants, un suivi étroit a été effectué concernant l'acquisition de BMR Cornwall (Perkins Home Centre), la construction prochaine du nouveau centre d'engrais à St-Isidore et l'analyse d'autres dossiers, incluant les impacts financiers et juridiques potentiels. Le comité effectue annuellement l'évaluation de la direction générale et du secrétariat général, réaffirmant l'importance d'une gouvernance performante et d'un leadership solide.



4
rencontres

Comité audit : Mme Manon Perras (présidente), M. Sylvain Brault, Mme Alison Brosseau, M. Daniel Guérin, M. Jean-Pierre Lavigne et M. Hugo Landry (observateur)

Le comité d'audit a assuré une supervision rigoureuse de l'information financière, des contrôles internes et de la gestion des risques. Il a travaillé étroitement avec l'auditeur externe afin de revoir le plan d'audit, d'analyser les résultats des tests de contrôle, notamment sur les cycles des ventes, des achats, des grains et des inventaires, et de suivre les recommandations émises. Il a également encadré le choix des méthodes comptables liées aux nouvelles normes et aux changements de systèmes, ainsi que la consolidation des filiales.

Le comité a procédé à la révision annuelle de plusieurs politiques clés, dont celles relatives aux déboursés majeurs, aux investissements stratégiques et à la protection des renseignements personnels. Un suivi attentif des comptes à recevoir, des radiations de capital et d'intérêts, ainsi que des provisions pour mauvaises créances a été réalisé, avec des recommandations formelles au conseil d'administration. Enfin, le comité a supervisé la mise à jour de la matrice des risques et le recours à un conseiller externe afin de renforcer l'approche structurée de gestion des risques.

En plus de son rôle d'administrateur d'Uniag Coopérative, **M. Jean Bissonnette** est administrateur de Sollio Groupe Coopératif. À cet effet, il a siégé à onze rencontres au cours de la dernière année.





4 rencontres

Comité gouvernance : M. Jean-Pierre Lavigne (président), M. Jean Bissonnette, M. Éric Gratton, M. Hugo Landry et Mme Manon Perras

Dans la dernière année, le comité de gouvernance a poursuivi son travail structurant visant à renforcer les pratiques du conseil d'administration et à assurer une gouvernance rigoureuse, moderne et cohérente. Il a supervisé l'exercice d'évaluation des administrateurs et analysé les résultats afin d'identifier des pistes d'amélioration continue. Le comité a également procédé à la mise à jour du Code de conduite, des déclarations d'intérêts et du Cadre de gouvernance, incluant des ajustements aux procédures d'élection et à la composition des comités. Par ailleurs, il a accompagné la révision de la planification stratégique et a réfléchi au besoin de proximité avec la relève.

Le comité a également piloté l'analyse du sondage d'appréciation complété par 63 membres, en vue d'en dégager des constats porteurs et d'orienter les actions prioritaires tant sur le plan coopératif que commercial. Enfin, il a soutenu activement la vie associative et l'organisation de l'AGA, veillant à maintenir un haut niveau d'engagement des membres.



3 rencontres

Comité de protection : Mme Jenna Soesbergen (présidente), M. Daniel Guérin, M. Hugo Landry, M. Marc Quesnel et M. Gabriel Van Winden

Au cours de l'exercice, le comité de protection a exercé une vigie soutenue en matière de gestion des risques, de santé et sécurité au travail, d'environnement et d'assurances. Il a recommandé le renouvellement des assurances RCAD et analysé l'évolution des réclamations des dernières années, tout en s'assurant d'une couverture adéquate pour les administrateurs et dirigeants. Le comité a également suivi de près les dossiers CNESST et WSIB, les indicateurs RH ainsi que les événements en santé et sécurité, et a encadré la mise à jour de la Politique santé et sécurité et du Code de conduite des employés.

Sur le plan environnemental, il a supervisé les exigences liées aux programmes CAN et ANEPA, assuré le suivi des vérifications de conformité et du Plan d'urgence environnementale, incluant des exercices de simulation et des recommandations concrètes. Il a en outre recommandé des investissements structurants afin de réduire les risques et d'assurer la conformité des divers sites de la coopérative.

Conseil d'administration du Partenariat régional avec Sollio Agriculture:

M. Hugo Landry (président), M. David Arseneau, M. Simon Baillargeon, M. Casper Kaastra, M. Jean-Pierre Lavigne, Mme Jenna Soesbergen, M. Sylvain Brault (observateur) et M. Marc Quesnel (observateur)

4 rencontres

Pour sa part, le conseil d'administration de Commandité QMO inc. a tenu quatre rencontres, principalement consacrées à la gestion de la fin du cycle du partenariat régional et à la planification de sa dissolution. Les administrateurs ont réaffirmé l'importance de préserver la proximité avec le fournisseur Sollio Agriculture et de maintenir un lien direct avec le terrain afin de demeurer à l'écoute des besoins des producteurs.

L'évolution du modèle de partenariat vise d'abord à se conformer aux règles en vigueur et à préserver la capacité de verser des ristournes. Bien que la gouvernance évolue, des comités agricoles réguliers continueront d'assurer un espace d'échange structuré entre le réseau et les coopératives, afin que la voix du terrain demeure au cœur des décisions.





NOS MEMBRES

Au total, c'est 1040 années d'ancienneté.

960
membres
sociétaires

796
auxiliaires
particuliers

160
employés
en 2025

90 %
de nos
membres se
disent fiers de
faire partie
d'Uniag.*

76
membres
associés

96
auxiliaires
entreprises

NOUS VOULONS SOUHAITER LA BIENVENUE À NOS NOUVEAUX MEMBRES.

AL Levreault SENC
Eastwood Dairy Farms Ltd.
Campus MacDonald
Ferme Carmely
Ferme Cavalait
Ferme Jonathan Beauvais
Ferme Rouleau Enr.
HM Koch Dairy
Les Aliments Livabec Foods Inc.

Louis Leclair
Marc-Antoine Leduc
Macson Farms Ltd.
Mario Cardinal
Nicolas Guérin
Redstone Holsteins Inc.
Régis Ranger
Rene & Angela Schuermann
Marcus Volk



ÉQUIPE

de direction



Sylvain Boyer
Directeur général



Isabelle Faille, CPA
Directrice des finances
et de l'administration



Lysanne David
Directrice des communications
et secrétaire générale



Akim Soulé, Agr., MBA
Directeur des ventes,
secteur végétal



Maude Gaillardetz, CRIA, MBA
Directrice des ressources
humaines



Marie-Philip Brisson, Agr.
Directrice des ventes,
secteur animal



Émilie Morin-Roy, Agr.
Directrice,
opérations



Claude Dubuc
Directeur,
service des grains



Geneviève Peintre
Directrice,
secteur détail





Sylvain Boyer

Ferme membre, région de St-Louis-de-Gonzague, QC

Rapport de gestion

Chers membres et partenaires,

L'exercice financier 2025 étant maintenant complété, je tiens à souligner nos principales réalisations de la dernière année. Évidemment, à la ferme comme à la coopérative, nous sommes confrontés aux aléas climatiques, dont les effets peuvent être importants sur nos résultats. Le printemps pluvieux, suivi d'une période de sécheresse estivale, a eu des impacts considérables sur les rendements des cultures de maïs et de soya, contrastant fortement avec les excellentes récoltes de l'automne 2024.

Malgré ces défis, Uniag a su faire preuve d'agilité grâce à l'engagement de toute l'équipe. Nous avons répondu efficacement aux besoins de nos membres, tout en maintenant des résultats solides, ce qui témoigne de notre capacité à nous adapter à un environnement en constante transformation.

Notre chiffre d'affaires consolidé atteint 255 M\$, en hausse de 34 M\$ par rapport à l'année précédente, tandis que l'excédent de l'exercice atteint 6,5 M\$.

Cet exercice a également été marqué par des changements structurants, notamment une année complète d'activité dans le commerce de grains et la transition du modèle de partenariat avec Sollio Agriculture. Dans ce contexte, certaines comparaisons avec les exercices précédents doivent être interprétées avec prudence.

Voici les faits saillants de chacun des secteurs d'activité de votre coopérative.

Productions animales

Le secteur des productions animales affiche des ventes de près de 24 M\$, avec une croissance des volumes livrés à la ferme. La répartition géographique de nos ventes, qui sont à près de 60 % en Ontario, témoigne des efforts accordés à cet axe stratégique que nous continuerons de développer activement. Les gammes de produits Goliath pour les génisses et Transilac pour les vaches laitières en transition jouissent d'une excellente réputation et nous distinguent par rapport aux autres joueurs sur le marché.





Notre équipe est engagée à bien servir notre clientèle et à les aider à obtenir des performances supérieures, tant sur le plan agronomique que sur celui de la rentabilité. Nous sommes particulièrement fiers de compter parmi notre clientèle plusieurs fermes hautement performantes. On pense notamment à sept fermes produisant plus de 3,0 kg/vache de gras/protéine, dont la Ferme Nieuwenhof et Associés de Sainte-Agnès-de-Dundee, qui est alimentée par Uniag et se maintient au sommet du réseau Sollio depuis plusieurs années avec un impressionnant 3,52 kg/vache.



Nous avons répondu efficacement aux besoins de nos membres, tout en maintenant des résultats solides, ce qui témoigne de notre capacité à nous adapter à un environnement en constante transformation.



Productions végétales

Le secteur des productions végétales a sans contredit été mis à l'épreuve avec les conditions météorologiques défavorables de mai à octobre. Le retard des semis a entraîné plusieurs changements de programmes, causant des enjeux au niveau des opérations de l'entrepôt de semences et de nos centres de production d'engrais. Néanmoins, les ventes totales ont atteint près de 37,5 M\$.

L'engagement et l'expérience de notre équipe d'expert-conseils nous a permis de connaître une progression des volumes d'engrais et de semences vendus.

Les activités de démonstrations de parcelles Maizex ont connu encore une fois un vif succès de participation à Casselman et Napierville. Sous le thème « Champ d'expertise », ces journées demeurent des rendez-vous incontournables, au-delà de rencontres commerciales, favorisant à la fois le transfert de connaissances par des spécialistes et les échanges avec nos membres.

Pour notre secteur maraîcher, les conditions météorologiques ont été plus favorables. Le temps sec de l'été a permis aux producteurs d'utiliser moins de fongicides pour protéger les récoltes. Notre début d'année a été marqué par une belle participation à une rencontre ayant comme sujet principal l'utilisation des biostimulants pour optimiser la production. Du côté de notre filiale Norseco, spécialisée en semences maraîchères, nous constatons une belle progression au fil des ans avec des ventes atteignant 48,3 M\$.

Commerce de grains

Après une récolte parmi les meilleures de l'histoire à l'automne 2024, notre équipe a été fortement sollicitée tout au long de l'année, avec plus de 360 000 tonnes métriques transigées, dont 75 % en maïs. Les périodes de pointe ont exigé une logistique soutenue, avec plus de 70 camions par jour à certains moments pour combler les contrats de nos acheteurs. Le volume total transigé atteint un peu plus de 120,7 M\$. L'arrivée d'une nouvelle ressource permettra de soutenir la



croissance du marché des ventes directes.

Détail

Dans le secteur du détail, nos sept points de vente ont enregistré un chiffre d'affaires total de 24 M\$, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. La croissance est principalement attribuable aux matériaux et aux produits Agrizone, tandis que la consommation de carburant est en baisse. Depuis l'automne, notre station-service de Saint-Louis-de-Gonzague est dotée d'un système de paiement à la pompe qui contribue à améliorer l'expérience client.

Nos quincailleries BMR et Agrizone constituent des points d'ancrage essentiels qui nous permettent de rayonner sur l'ensemble de notre territoire. La deuxième édition des « Journées COOP », tenue à l'été 2025 dans plusieurs succursales, a renforcé cette proximité en favorisant des rencontres conviviales avec nos membres et clients. Le déploiement du service Agrizone mobile, qui a connu un franc succès, nous a permis d'élargir notre présence terrain et ouvre la voie à l'ajout d'un second représentant. Enfin, l'intégration récente d'une nouvelle succursale BMR en Ontario vient consolider notre position et accroître la visibilité d'Uniag dans ce marché en croissance.

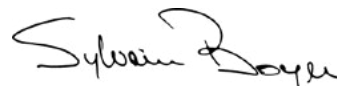
Corporatif

Bien que l'année 2025 ait présenté plusieurs défis de taille, la mobilisation et la solidarité de notre équipe demeurent notre plus grande force. L'implication constante de nos employés, tant dans les opérations quotidiennes que dans les activités associatives, nous permet de maintenir une proximité réelle avec nos membres et clients. La diversité des formats de rencontre favorise des échanges adaptés aux différents profils de producteurs. Cette écoute active, combinée à notre volonté d'offrir un service de grande qualité, constitue une signature reconnue, au point où Uniag est régulièrement citée en exemple au sein du réseau.

Dans une perspective d'amélioration continue, nous avons poursuivi nos efforts de développement des compétences, tant auprès de nos experts-conseils que de nos équipes logistique et administrative. Ces dernières ont notamment bénéficié de formations ciblées et de l'accompagnement d'un coach, visant à optimiser l'expérience client et l'efficacité de nos processus. Je suis aussi particulièrement fier de voir notre équipe d'experts-conseils se distinguer une fois de plus à l'échelle du réseau Sollio, avec plusieurs nominations parmi les meilleurs dans leurs secteurs respectifs. Leur expertise, leur engagement et leur volonté constante de se perfectionner contribuent directement à la performance et à la pertinence de notre offre auprès de notre clientèle. Cet engagement envers l'excellence s'inscrit dans une dynamique de collaboration au sein du réseau. La collaboration entre les grandes coopératives du réseau Sollio s'est ainsi renforcée, favorisant le partage des meilleures pratiques et l'élévation des standards. Cette dynamique, jumelée à une gestion rigoureuse, se reflète dans la confiance que vous nous accordez, alors que notre membership poursuit sa croissance et s'approche du cap des 2 000 membres, toutes catégories de membres confondues.

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration, et plus spécialement notre président, M. Hugo Landry, pour la confiance accordée et les discussions franches qui nous guident dans la bonne gestion de votre coopérative.

Je salue chaleureusement mon équipe de direction et tous nos employés pour leur dévouement quotidien et leur capacité d'adaptation. Enfin, merci à vous, chers membres, pour votre fidélité et votre solidarité, qui sont au cœur de notre succès collectif. C'est ensemble que nous continuerons d'évoluer, de nous adapter et de faire rayonner Uniag Coopérative, afin de consolider notre position de chef de file pour les années à venir.



Sylvain Boyer
Directeur général

Rapport de l'auditeur



*Fils de Rosanna et Thomas Morin de ferme Wynsum
Meadows au Repas des Fêtes de la Ferme Ricky.
Décembre 2025*

UNIAG COOPÉRATIVE
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 OCTOBRE 2025

Sommaire

Rapport de l'auditeur indépendant	17 - 20
Résultats consolidés	21
Réserve consolidée	22
Flux de trésorerie consolidés	23
Bilan consolidé	24 - 25
Notes complémentaires	26 - 48
Renseignements complémentaires consolidés	49



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
UNIAG COOPÉRATIVE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **UNIAG COOPÉRATIVE** et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2025, et les états consolidés des résultats, de la réserve et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 octobre 2025, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Saint-Rémi

81, Boul. Saint-Rémi, bureau 101
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-3974
514 990-1280
Télécopieur : 450 454-7320

Saint-Constant

35, rue St-Pierre, bureau 201
Saint-Constant (Québec) J5A 2E4
Téléphone : 450 638-3337
Télécopieur : 450 638-5557

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des coopératives et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LLG CPA inc.¹

Saint-Rémi, le 13 février 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A122500

Saint-Rémi

81, Boul. Saint-Rémi, bureau 101
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-3974
514 990-1280
Télécopieur : 450 454-7320

Saint-Constant

35, rue St-Pierre, bureau 201
Saint-Constant (Québec) J5A 2E4
Téléphone : 450 638-3337
Télécopieur : 450 638-5557

UNIAG COOPÉRATIVE
RÉSULTATS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

	2025	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES (annexe A)	255 493 880 \$	221 167 523 \$
COÛT DES PRODUITS VENDUS (annexe B)	<u>223 739 464</u>	<u>200 523 907</u>
EXCÉDENT BRUT	<u>31 754 416</u>	<u>20 643 616</u>
FRAIS D'EXPLOITATION		
Frais d'exploitation et de vente	19 376 918	8 118 093
Frais d'administration	3 761 591	3 711 233
Intérêts sur parts privilégiées	451 146	389 198
Intérêts sur la dette à long terme	444 266	504 422
Intérêts et frais bancaires	654 677	221 729
Revenus d'intérêts	(776 292)	(1 188 172)
Amortissement des immobilisations corporelles	849 378	699 632
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	26 765	35 377
Amortissement de l'actif incorporel	<u>-</u>	<u>4 994</u>
	<u>24 788 449</u>	<u>12 496 506</u>
EXCÉDENT D'EXPLOITATION	6 965 967	8 147 110
AUTRES PRODUITS (CHARGES) (annexe C)	<u>1 246 852</u>	<u>(1 868 240)</u>
EXCÉDENT AVANT IMPÔTS SUR LES FILIALES	<u>8 212 819</u>	<u>6 278 870</u>
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
Exigibles	1 741 494	1 901 731
Futurs	<u>(48 394)</u>	<u>76 397</u>
	<u>1 693 100</u>	<u>1 978 128</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>6 519 719</u> \$	<u>4 300 742</u> \$
RÉPARTITION DE L'EXERCICE		
AUX MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE (Note 5)	4 806 884 \$	2 542 529 \$
À LA PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	<u>1 712 835</u>	<u>1 758 213</u>
	<u>6 519 719</u> \$	<u>4 300 742</u> \$



UNIAG COOPÉRATIVE
RÉSERVE CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	28 444 067 \$	24 990 025 \$
Excédent de l'exercice précédent	<u>2 542 529</u>	<u>5 812 435</u>
	<u>30 986 596</u>	<u>30 802 460</u>
Ristournes de l'exercice précédent		
Comptant	(828 857)	(1 349 186)
En parts sociales	(10 993)	(15 475)
Parts privilégiées	(615 275)	(1 337 875)
Impôts futurs liés à l'excédent de l'exercice précédent	<u>306 080</u>	<u>344 143</u>
	<u>(1 149 045)</u>	<u>(2 358 393)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>29 837 551 \$</u>	<u>28 444 067 \$</u>

UNIAG COOPÉRATIVE
 FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 4)		
Rentrées afférentes aux résultats consolidés de l'exercice	6 937 008 \$	7 018 222 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(7 455 737)</u>	<u>2 335 632</u>
	<u>(518 729)</u>	<u>9 353 854</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(250)	(575)
Produit de disposition sur placement	2 063 263	1 210 978
Variation nette du billet à recevoir d'un partenariat	2 208 950	2 532 952
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 127 292)	(4 213 370)
Acquisition d'actifs incorporels	<u>(700 000)</u>	<u>(5 000)</u>
	<u>2 444 671</u>	<u>(475 015)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	500 000	-
Remboursement d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(21 801)	(20 323)
Emprunts à long terme	512 738	-
Remboursement de la dette à long terme	(1 192 143)	(1 692 143)
Ristournes versées	(828 857)	(1 349 186)
Émission de parts sociales et de parts privilégiées	1 573 560	1 373 779
Rachat de parts sociales et de parts privilégiées	(1 837 205)	(2 463 877)
Dividendes versés par la filiale aux actionnaires sans contrôle	(1 200 000)	(1 200 000)
Retrait des commanditaires sans contrôle	<u>(300 787)</u>	<u>(311 746)</u>
	<u>(2 794 495)</u>	<u>(5 663 496)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(868 553)	3 215 343
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>20 275 141</u>	<u>17 059 798</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>19 406 588</u></u> \$	<u><u>20 275 141</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.



UNIAG COOPÉRATIVE
BILAN CONSOLIDÉ
31 OCTOBRE 2025

	2025	2024
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	19 406 588 \$	20 275 141 \$
Débiteurs (note 6)	19 928 727	26 305 231
Impôts sur les bénéfices	1 072 879	534 164
Stocks (note 7)	23 455 568	26 419 027
Acomptes sur stocks	3 876 726	556 687
Frais payés d'avance	499 083	372 750
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 8)	<u>-</u>	<u>3 049 767</u>
	68 239 571	77 512 767
PLACEMENTS (note 8)	13 922 718	15 246 833
INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS (note 9)	4 557 997	4 557 997
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)	12 085 991	11 809 675
BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION- ACQUISITION (note 11)	49 604	76 369
ACTIF INCORPOREL - LOGICIEL EN DÉVELOPPEMENT	-	19 974
MARQUES DE COMMERCE	700 000	-
ÉCART D'ACQUISITION	3 399 361	3 399 361
IMPÔTS FUTURS (note 18)	<u>23 869</u>	<u>25 615</u>
	<u>102 979 111</u> \$	<u>112 648 591</u> \$

UNIAG COOPÉRATIVE
BILAN CONSOLIDÉ
31 OCTOBRE 2025

	2025	2024
PASSIF		
COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 12)	8 000 000 \$	7 500 000 \$
Créditeurs (note 13)	18 252 887	25 768 698
Créditeurs - partenariat (note 14)	2 504 264	8 392 000
Revenus différés	2 430 545	1 837 612
Instruments financiers dérivés (note 15)	203 041	720 468
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 16)	25 992	23 343
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 17)	1 192 143	1 192 143
Parts privilégiées rachetables au cours du prochain exercice (note 19)	<u>2 721 522</u>	<u>1 724 307</u>
	35 330 394	47 158 571
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 15)	132 361	148 885
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 16)	30 289	54 739
DETTE À LONG TERME (note 17)	4 938 284	5 617 689
IMPÔTS FUTURS (note 18)	<u>929 175</u>	<u>1 285 394</u>
	<u>41 360 503</u>	<u>54 265 278</u>
AVOIR		
PARTS PRIVILÉGIÉES	19 647 188	20 302 928
AVOIR DES MEMBRES		
Capital social (note 20)	967 373	946 225
SURPLUS D'APPORT	3	3
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Excédent (note 5)	4 806 884	2 542 529
Réserve	<u>29 837 551</u>	<u>28 444 067</u>
	55 258 999	52 235 752
PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	<u>6 359 609</u>	<u>6 147 561</u>
	<u>61 618 608</u>	<u>58 383 313</u>
	<u>102 979 111</u> \$	<u>112 648 591</u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hugo Landry, administrateur

Manon Perron, administrateur



1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives et issue d'une fusion entre La Coop Uniforce et La Coop des Frontières, Coopérative Agricole, est un organisme créé en vue de procurer à ses membres des biens et services pour l'exploitation de leurs entreprises. Elle exploite des quincailleries, vend divers produits, principalement dans le domaine agricole, et commercialise les grains. Au 20 août 2020, la coopérative a adopté la dénomination sociale Uniag Coopérative.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF), à l'exception des particularités suivantes qui découlent des exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Ristournes et impôts sur l'excédent

L'excédent de l'exercice présenté à l'état des résultats consolidés est établi avant ristournes et impôts sur l'excédent. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur l'excédent seront inscrits à la réserve consolidée au cours du prochain exercice.

Intérêts sur les parts privilégiées

Les intérêts sur les parts privilégiées et les impôts y afférents sont comptabilisés à l'état des résultats consolidés.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la coopérative et de toutes ses filiales. Au moment de la consolidation, toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

Les filiales de la coopérative sont les suivantes :

Nom	Description	Pourcentage de participation
9406-5299 Québec inc.	Société de gestion	70 %
Norseco S.E.C.	Distributeur de semences	73,4 %
9403-1689 Québec inc.	Société de gestion	73,4 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits tirés des services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus au client à condition qu'il y ait une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix soit déterminé ou déterminable et que le recouvrement soit raisonnablement sûr.

Les rabais de volume et les escomptes de caisse consentis aux clients sont enregistrés en réduction du chiffre d'affaires au fur et à mesure que les ventes sont comptabilisées.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la coopérative dans le cadre de l'opération.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

La coopérative évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur se composent des swaps de taux d'intérêts, des contrats de change et des contrats à terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Instruments financiers dérivés

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la coopérative a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change découlant de ses transactions commerciales futures à l'étranger ainsi que les risques liés aux fluctuations du coût des grains et de taux d'intérêt sur ses dettes portant intérêt à taux variable. Les instruments financiers dérivés comprennent les contrats de change, les swaps de taux d'intérêts et les contrats à terme sur le prix.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers dérivés, non désignés à titre de couverture, sont inscrits à leur juste valeur estimative à titre d'actif ou passif, soit le montant approximatif qui peut être obtenu en règlement de ces instruments aux prix ou taux pratiqués sur le marché. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque exercice sont comptabilisés aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût moyen est déterminé selon la méthode du coût moyen.

En ce qui concerne les stocks de semences d'une des filiales, ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à leur état et lieu actuel. Les coûts d'achat comprennent le prix d'achat, les droits d'importation et les taxes non recouvrables, de même que les coûts de transport, de manutention et autres qui sont directement attribuables à l'acquisition des produits.

Intérêts dans des partenariats

Les intérêts dans des partenariats sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

Bâtiments	4 % et 10 %
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	20 % et 30 %
Matériel roulant	30 %
Pavages et voies d'évitement	8 %
Balance à camion	20 %
Machinerie et équipements	10% et 20 %
Améliorations locatives	20 % et 25 %



2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût. Le coût correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Matériel roulant 5 ans

Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, la coopérative répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, la coopérative a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification. Elle détermine donc si la composante logicielle de l'accord constitue un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service (toute composante logicielle de l'accord qui ne répond pas à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel est un logiciel-service).

Lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique ne constitue pas un actif incorporel logiciel, la coopérative la traite en tant que logiciel-service et comptabilise en charge les frais s'y rattachant lorsqu'ils sont engagés. Dans le cas où il y a des dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue, la coopérative a choisi de les inscrire à titre d'actifs au titre de l'implantation d'un logiciel-service présentés dans un poste distinct du bilan libellé comme tel et de les comptabiliser en charges linéairement sur la période prévue d'accès au logiciel-service. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode de dépréciation d'actifs à long terme de la coopérative. Ces actifs sont classés en tant qu'actifs à long terme, sauf si, à la conclusion de l'accord d'infonuagique, la période prévue d'accès au logiciel-service se situe dans l'année qui suit la date du bilan, ils sont comptabiliser en charges lorsqu'elles sont engagées. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui ne sont pas directement attribuables à la préparation du logiciel-service sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Ces charges sont présentées sous les rubriques « Frais d'exploitation et de vente » et « Frais d'administration » à l'état des résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique constitue un actif incorporel logiciel, la coopérative comptabilise la composante logicielle en tant qu'actif incorporel. Dans le cas où il y a des dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif incorporel en vue de son utilisation prévue, la coopérative les inscrit dans le coût de l'actif incorporel logiciel. Les actifs incorporels sont évalués au coût diminué de l'amortissement cumulé et de toute réduction de valeur dont ils ont fait l'objet. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui ne sont pas directement attribuables à la préparation de l'actif incorporel logiciel sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Marques de commerce

Les marques de commerce sont comptabilisées au coût et ne sont pas amorties.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les actifs incorporels non amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente les avantages économiques futurs résultant des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart peut être inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est comptabilisée aux résultats.



2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens. Les éléments monétaires du bilan consolidé sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes résultant de la conversion sont compris dans les résultats.

Impôts sur l'excédent

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser ses impôts sur l'excédent. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sur l'excédent sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et passifs d'impôts futurs sur l'excédent sont mesurés à l'aide des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui seront appliqués au cours de l'exercice où les écarts devraient se résorber. Pour leur part, les filiales utilisent la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Accords d'infonuagique

Le 1er novembre 2024, la coopérative a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Comme antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, la coopérative répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et détermine si la composante logicielle répond à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique constitue un actif incorporel logiciel, les dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif incorporel en vue de son utilisation prévue continuent d'être inscrites dans le coût de l'actif incorporel logiciel. Toutefois, auparavant, lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique ne constituait pas un actif incorporel logiciel, les dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue étaient comptabilisées en charges lorsqu'elles étaient engagées.

La coopérative a appliqué les modifications de manière rétrospective, conformément au chapitre 1506, Modifications comptables, et aux dispositions transitoires de la NOC-20, mais n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de l'exercice 2024.

4. FLUX DE TRÉSORERIE

Les rentrées afférentes aux résultats consolidés de l'exercice se détaillent comme suit :

	2025	2024
Excédent de l'exercice	6 519 719 \$	4 300 742 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	849 378	699 632
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	26 765	35 377
Amortissement de l'actif incorporel	-	4 994
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	1 598	29 832
Variation nette sur instruments financiers dérivés	(533 951)	822 388
Réduction de valeur d'un placement	101 919	1 317 686
Quote-part de Partenariat Agricole QMO S.E.C.	-	(268 826)
Réduction de valeur de l'actif incorporel	19 974	-
Impôts futurs	<u>(48 394)</u>	<u>76 397</u>
	<u>6 937 008 \$</u>	<u>7 018 222 \$</u>

Les variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2025	2024
Débiteurs	6 376 504 \$	(4 958 645) \$
Impôts sur les bénéfices	(538 715)	(956 913)
Stocks	2 963 459	(7 768 127)
Acomptes sur stocks	(3 320 039)	4 443 313
Frais payés d'avance	(126 333)	(51 790)
Revenus différés	592 933	846 322
Créditeurs	(7 515 810)	7 848 626
Créditeurs - apparentés	<u>(5 887 736)</u>	<u>2 932 846</u>
	<u>(7 455 737) \$</u>	<u>2 335 632 \$</u>



5. EXCÉDENT DE L'EXERCICE - RECOMMANDATION D'AFFECTATION

À son assemblée du 13 février 2026, le conseil d'administration a décidé de recommander à ses membres de distribuer une ristourne de 1 562 999 \$ pour son exercice terminé le 31 octobre 2025.

En considérant que les membres, en assemblée générale, approuvent ladite recommandation, les impôts sur l'excédent qui seront comptabilisés à la réserve consolidée de l'exercice suivant, conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, sont les suivants :

	2025
Excédent de l'exercice	4 806 884 \$
Ristournes recommandées	<u>(1 562 999)</u>
	3 243 885
Impôts sur l'excédent de l'exercice	
Futurs liés à l'excédent de l'exercice	<u>(142 051)</u>
Montant à affecter à la réserve	<u><u>3 101 834</u></u> \$

Les impôts futurs liés à l'excédent de l'exercice sont constitués de l'écart temporaire sur les immobilisations corporelles, ainsi que des pertes fiscales reportées sur la valeur fiscale et de ristournes reçues en parts privilégiées pour un montant de 1 076 952 \$ en passif (934 901 \$ en 2024).

6. DÉBITEURS

	2025	2024
Clients		
Grains	4 051 270 \$	6 251 397 \$
Membres	5 358 662	5 033 069
Partenariat Agricole QMO S.E.C., partenariat	22 600	1 433 691
Autres	11 015 237	9 519 710
Provision pour créances douteuses	(710 789)	(597 460)
Taxes de ventes	191 747	164 824
Avance à recevoir de Partenariat Agricole QMO S.E.C., partenariat, taux préférentiel	<u>-</u>	<u>4 500 000</u>
	<u><u>19 928 727</u></u> \$	<u><u>26 305 231</u></u> \$

7. STOCKS

	2025	2024
Alimentation animale	399 604 \$	339 042 \$
Matériel d'emballage	104 501	122 626
Quincaillerie	6 032 656	5 830 875
Grains	885 647	3 408 905
Fertilisant	742 502	818 974
Produits de protection des cultures et semences	<u>15 290 658</u>	<u>15 898 605</u>
	<u>23 455 568</u> \$	<u>26 419 027</u> \$

La provision pour dépréciation des stocks à leur valeur de réalisation nette s'élève à 1 199 888 \$ (1 106 157 \$ en 2024). La variation a été comptabilisée dans le coût des produits vendus.

8. PLACEMENTS

	2025	2024
Sollio Groupe Coopératif - Parts ordinaires de catégorie A 934 parts (924 parts en 2024)	23 350 \$	23 100 \$
Sollio Groupe Coopératif - Parts ordinaires de catégorie B 2 113 337 parts	2 113 337	2 113 337
Sollio Groupe Coopératif - Parts ordinaires de catégorie D 11 076 074 parts (12 400 440 parts en 2024)	11 076 074	12 400 440
Autres Coopératives	2 894	2 894
Participation de 11,28 % dans 9372-4409 Québec inc.	541 794	541 794
Partenariat Agricole GQ S.E.C. 750 752 parts ordinaires de catégorie A, représentant une participation de 8,89 %	750 752	750 752
668 764 (1 407 661 en 2024) parts privilégiées de catégorie C	668 764	1 407 661
Provision pour dévaluation	(1 419 516)	(1 317 686)
Parts sociales		
Coopérative Beauharnois en santé - coop de solidarité	500	500
Centre Coopératif de grains	5 000	5 000
Coopérative de développement régional du Québec	<u>100</u>	<u>100</u>
Solde à reporter	13 763 049 \$	15 927 892 \$



8. PLACEMENTS (suite)

	2025	2024
Solde reporté	13 763 049 \$	15 927 892 \$
Grains Québec Commandité inc. 8,89 % des actions de catégorie A	89	89
Provision pour dévaluation	(89)	-
159 669 actions de catégorie A, représentant une participation de 2,59 % de 2836072 Ontario inc.	159 669	159 669
Billet à recevoir d'un partenariat, Partenariat Agricole QMO S.E.C, taux préférentiel de la Fédération des caisses Desjardins du Québec	<u>-</u>	<u>2 208 950</u>
	13 922 718	18 296 600
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>3 049 767</u>
	<u><u>13 922 718</u></u> \$	<u><u>15 246 833</u></u> \$

9. INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS

	2025	2024
50 parts ordinaires de catégorie A, représentant une participation de 50 % dans Partenariat Agricole QMO S.E.C.	4 557 947 \$	4 557 947 \$
50 actions ordinaires de catégorie A, représentant une participation de 50% dans Commandité QMO inc.	<u>50</u>	<u>50</u>
	<u><u>4 557 997</u></u> \$	<u><u>4 557 997</u></u> \$

La société Partenariat Agricole QMO S.E.C. est impliquée dans la mise en marché de produits agricoles, plus spécifiquement les aliments du bétail et les produits et services du secteur végétal. La société Commandité QMO inc. agit à titre de commandité pour la société en commandite.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 230 483 \$	- \$	2 230 483 \$	2 230 483 \$
Bâtiments	9 475 485	2 703 770	6 771 715	6 803 646
Mobilier de bureau	160 018	114 543	45 475	56 850
Équipement informatique	873 110	755 437	117 673	167 010
Matériel roulant	911 912	416 854	495 058	118 643
Machinerie et équipements	3 824 890	1 909 005	1 915 885	1 995 726
Pavages et voies d'évitement	750 730	387 193	363 537	382 408
Balance à camion	231 695	226 700	4 995	6 244
Améliorations locatives	151 368	83 077	68 291	48 665
Bâtiment en construction	<u>72 879</u>	<u>-</u>	<u>72 879</u>	<u>-</u>
	<u>18 682 570 \$</u>	<u>6 596 579 \$</u>	<u>12 085 991 \$</u>	<u>11 809 675 \$</u>

11. BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	<u>135 360 \$</u>	<u>85 756 \$</u>	<u>49 604 \$</u>	<u>76 369 \$</u>

12. EMPRUNT BANCAIRE

La coopérative dispose de deux marges de crédit qui totalisent 17 000 000 \$ dont 9 000 000 \$ n'est pas utilisé au 31 octobre 2025. Ces emprunts sont garantis dans les mêmes conditions que celles détaillées à la note 17.

La coopérative est coemprunteur d'une marge de crédit de 10 000 000 \$ dont aucun solde est utilisé au 31 octobre 2025. Cet emprunt est garanti par une hypothèque mobilière de deuxième rang sur l'universalité des créances, des stocks et des biens meubles corporels et incorporels présents et futurs pour un montant de 10 000 000 \$ ayant une valeur nette de 37 151 744 \$.



12. EMPRUNT BANCAIRE (suite)

Une des filiales dispose d'une marge de crédit, conjointe avec 9406-5299 Québec inc., société mère, autorisée de 6 000 000 \$ dont aucune somme n'est utilisée au 31 octobre 2025. De plus, la société dispose d'une ligne de change de 1 000 000 \$ dont aucune somme n'est utilisée au 31 octobre 2025. Elles sont garanties par une hypothèque mobilière de premier rang de 7 000 000 \$ de la société et de sa société mère grevant l'universalité des créances, des stocks, des biens meubles corporels et incorporels, présents et futurs, ayant une valeur nette de 24 006 384 \$. La convention est renouvelable annuellement.

13. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs		
Membres	3 472 788 \$	3 620 912 \$
Sollio Groupe Coopératif	1 418 821	6 743 641
Autres fournisseurs et frais courus	13 291 861	15 323 469
Charges sociales et retenues à la source	<u>69 417</u>	<u>80 676</u>
	<u>18 252 887 \$</u>	<u>25 768 698 \$</u>

14. CRÉDITEURS - PARTENARIAT

	2025	2024
Fournisseurs - Partenariat Agricole QMO S.E.C.	4 264 \$	8 392 000 \$
Somme due à Partenariat Agricole QMO S.E.C., taux préférentiel	<u>2 500 000</u>	<u>-</u>
	<u>2 504 264 \$</u>	<u>8 392 000 \$</u>

15. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés à la fin de l'exercice est la suivante :

	2025		2024	
	Valeur notionnelle	Juste valeur actif (passif)	Valeur notionnelle	Juste valeur actif (passif)
<i>Court terme</i>				
Contrats de change	1 358 400 \$	9 167 \$	1 352 500 \$	(8 372) \$
Contrats à terme	<u>7 688 081</u>	<u>(212 208)</u>	<u>12 928 514</u>	<u>(712 096)</u>
	<u>9 046 481</u>	<u>(203 041)</u>	<u>14 281 014</u>	<u>(720 468)</u>
<i>Long terme</i>				
Swap de taux d'intérêt	<u>4 754 286</u> \$	<u>(132 361)</u> \$	<u>4 754 286</u> \$	<u>(148 885)</u> \$

Les instruments financiers dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont comptabilisés à la juste valeur déterminée par un courtier selon les cours de marché. Les gains et pertes attribuables aux variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés, non désignés comme couverture, sont comptabilisés aux résultats.

16. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2025	2024
Contrat de location de matériel roulant, 10,62 %, échéant en février 2027	22 212 \$	36 932 \$
Contrat de location de matériel roulant, 13,38 %, échéant en juillet 2028	<u>34 069</u>	<u>41 150</u>
	56 281	78 082
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	<u>25 992</u>	<u>23 343</u>
	<u>30 289</u> \$	<u>54 739</u> \$



16. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location-acquisition au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2026	31 710 \$
2027	19 750
2028	<u>10 328</u>
	61 788
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>5 507</u>
	<u><u>56 281</u></u> \$

17. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Emprunts Fédération des Caisse Desjardins du Québec, 4,23 %, renouvelables en novembre 2026, capital et intérêts remboursables par versements mensuels de 57 679 \$ plus les intérêts ^(a)	3 889 107 \$	4 581 250 \$
Emprunt Fédération des Caisse Desjardins du Québec, 4,7 %, renouvelable en avril 2027, solde du capital remboursable intégralement à la fin de l'emprunt et intérêts remboursables par versements mensuels variables ^(a)	<u>2 241 320</u>	<u>2 228 582</u>
	6 130 427	6 809 832
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>1 192 143</u>	<u>1 192 143</u>
	<u><u>4 938 284</u></u> \$	<u><u>5 617 689</u></u> \$

a) Ces emprunts sont garantis par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances, des stocks, des biens meubles et immeubles corporels et incorporels, présents et futurs pour un montant de 30 000 000 \$, ayant une valeur nette de 37 151 744 \$.

17. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	1 192 143 \$
2027	1 192 143 \$
2028	1 192 143 \$
2029	681 429 \$
2030	376 320 \$

18. ACTIF (PASSIF) D'IMPÔTS FUTURS

Le montant des impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire, de pertes fiscales inutilisées et de réductions d'impôts inutilisées se détaille comme suit :

	2025	2024
Immobilisations corporelles	(728 493) \$	(492 323) \$
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	903	736
Ristournes en parts	(3 846 151)	(4 167 060)
Gain non matérialisé sur instruments financiers	228 160	-
Gain non matérialisé sur taux de change	(371 283)	-
Gain en capital	(197 254)	(197 254)
Pertes fiscales inutilisées	3 936 684	3 574 132
Dépenses R&D non utilisées	66 403	66 403
Écart résultant de la consolidation	<u>5 725</u>	<u>(44 413)</u>
	<u>(905 306) \$</u>	<u>(1 259 779) \$</u>

Le solde des impôts futurs est ventilé entre l'actif et le passif d'impôts futurs comme suit :

	2025	2024
Actif d'impôts futurs	23 869 \$	25 615 \$
Passif d'impôts futurs	<u>(929 175)</u>	<u>(1 285 394)</u>
	<u>(905 306) \$</u>	<u>(1 259 779) \$</u>



19. PARTS PRIVILÉGIÉES RACHETABLES

	2025	2024
Parts privilégiées de catégorie R, 3,20 %	2 721 522 \$	1 724 307 \$
Parts privilégiées rachetables au cours du prochain exercice	<u>(2 721 522)</u>	<u>(1 724 307)</u>
	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

20. CAPITAL SOCIAL

L'avoir des membres de la coopérative est composé de parts sociales, de parts privilégiées ainsi que de parts associés. La coopérative peut émettre un nombre illimité de parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Tout membre doit détenir 100 parts sociales de 10 \$ pour un total de 1 000 \$. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts sociales détenues. Ces parts sont payables de la façon suivante : 250 \$ au moment de la souscription, le solde étant payable à même les ristournes futures qui seront déclarées. Le solde peut être payé par anticipation au gré du détenteur.

Un membre auxiliaire particulier doit détenir 1 part sociale de 10 \$ chacune pour un total de 10 \$. Ce membre ne détient aucun droit de vote mais a le droit aux ristournes.

Un membre auxiliaire entreprise doit détenir 10 parts sociales de 10 \$ chacune pour un total de 100 \$. Ce membre ne détient aucun droit de vote mais a le droit aux ristournes.

Un membre associé doit détenir 100 parts sociales de 10 \$ chacune pour un total de 1 000 \$. Ce membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts sociales détenues. Le poids relatif des votes exprimés par les membres associés peut totaliser au plus 25 % des voies totales. Ces parts sont payables de la façon suivante : 250 \$ au moment de la souscription, le solde étant payable à même les ristournes futures qui seront déclarées. Le solde peut être payé par anticipation au gré du détenteur.

Le règlement de la coopérative autorise le conseil à émettre diverses catégories de parts privilégiées et à en déterminer le montant, les privilèges, intérêts, droits et restrictions, ainsi que les conditions et les termes de paiement, de rachat et de leur remboursement.

Parts privilégiées, valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, remboursables au capital versé au gré du conseil.

20. CAPITAL SOCIAL (suite)

Parts privilégiées de catégorie R, valeur nominale de 1 \$, intérêts non cumulatifs de 3,2 % à 4,5 % en 2025, révisable annuellement, émises dans le cadre du Régime d'investissement coopératif, rachetables à la valeur nominale sur décision du conseil d'administration à compter de décembre 2025, décembre 2026, décembre 2027, décembre 2028 et décembre 2029.

Parts privilégiées de catégorie LCF-2017, valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, émises dans le cadre d'acquisition d'actifs, rachetables sur décision du conseil d'administration.

	2025	2024
Parts émises et payées, présentées à l'avoir des membres :		
960 parts sociales (947 en 2024)	876 593 \$	861 248 \$
76 parts membres associés (71 en 2024)	74 589	70 062
796 parts membres auxiliaires particuliers (719 en 2024)	7 960	7 190
96 parts membres auxiliaires entreprises (91 en 2024)	<u>8 231</u>	<u>7 725</u>
	<u><u>967 373</u></u> \$	<u><u>946 225</u></u> \$
Parts privilégiées, présentées à l'avoir :		
- Parts privilégiées	6 987 798 \$	7 478 922 \$
- Parts privilégiées de catégorie R	9 823 390	9 988 006
- Parts privilégiées de catégorie LCF-2017	<u>2 836 000</u>	<u>2 836 000</u>
	<u><u>19 647 188</u></u> \$	<u><u>20 302 928</u></u> \$



20. CAPITAL SOCIAL (suite)

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	21 249 153 \$	20 948 122 \$
Augmentation		
- Parts sociales	20 719	21 245
- Parts auxiliaires	1 306	2 988
- Parts associées	4 527	5 562
- Parts privilégiées	615 275	1 337 875
- Parts privilégiées de catégorie R	<u>2 556 906</u>	<u>2 380 474</u>
	<u>24 447 886</u>	<u>24 696 266</u>
Remboursement et rachat		
- Parts sociales	(5 374)	(9 932)
- Parts auxiliaires	(30)	(330)
- Parts privilégiées	(1 106 399)	(1 700 643)
- Parts privilégiées de catégorie R	-	(11 901)
- Parts privilégiées présentées à titre de passif financier	<u>(2 721 522)</u>	<u>(1 724 307)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>20 614 561</u> \$	<u>21 249 153</u> \$

21. ACCORDS D'INFONUAGIQUE

Le montant comptabilisé en charges à l'égard des logiciels-services liés à des accords d'infonuagique s'élève à 506 871 \$ en 2025 (2024 : 290 728 \$). Ces charges sont présentées sous les rubriques « Frais d'exploitation et de vente » pour un montant de 431 763 \$ et « Frais d'administration » pour un montant de 75 108 \$ à l'état des résultats.

22. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 53,07 % (58,66 % en 2024) de ses opérations avec ses membres au sens du règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

23. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la coopérative et ses filiales en vertu de contrats de location d'immeuble et de matériel roulant venant à échéances diverses entre décembre 2025 et août 2030 totalisent 1 866 173 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	601 588 \$
2027	586 790 \$
2028	488 197 \$
2029	187 776 \$
2030	1 822 \$

En vertu d'une entente avec Sollio Groupe Coopératif, la coopérative s'engage à acheter 95 % de son approvisionnement en produits de moulée et de quincaillerie et matériaux de Sollio Groupe Coopératif.

De plus, une des filiale s'est engagée à verser des redevances de 40 % sur les ventes annuelles de certaines catégories de semence de laitue.

24. ÉVENTUALITÉS

La coopérative a signé, dans le cadre d'un contrat de location conclu auprès de Sollio Groupe Coopératif, une lettre de cautionnement d'un montant de 200 000 \$.

Le conseil d'administration a accepté la dissolution du partenariat dans Partenariat Agricole GQ S.E.C. Afin de représenter la valeur réelle que la coopérative estime récupérer, une dévaluation du placement de 1 419 605 \$ a été constatée dans les états financiers. Les activités de commercialisation de grains sont maintenant administrées par Uniag Coopérative depuis juin 2024.

Les commanditaires de Partenariat Agricole QMO S.E.C., dont fait partie Uniag Coopérative, ont accepté la dissolution du Partenariat Agricole QMO S.E.C. Les activités du secteur agricole sont maintenant administrées par Uniag Coopérative. Les modalités officielles ne sont pas encore connues en date du rapport financier. Il n'est donc pas possible d'estimer raisonnablement la valeur réelle que la coopérative pourra récupérer pour le moment.

25. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué environ 28 % (42 % en 2024) de ses achats de Sollio Groupe Coopératif.

De plus, au cours de l'exercice, la coopérative a effectué environ 81 % (27 % en 2024) de ses ventes de grains auprès d'un client important.



26. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la coopérative a engagé les dépenses et revenus suivants envers le partenariat :

	2025	2024
Partenariat Agricole QMO S.E.C., partenariat		
Refacturation de dépenses	591 461 \$	4 805 497 \$
Revenu d'intérêts	239 094 \$	206 073 \$
Achats	- \$	58 283 113 \$

De plus, des opérations ont été réalisées avec les entreprises des membres du conseil d'administration dans le cours normal des opérations de la coopérative.

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités. Les revenus et les dépenses sont évalués à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les comptes clients et les comptes fournisseurs sont évalués au coût, déterminé au moyen de leurs flux de trésorerie non actualisés. Aucun écart n'a résulté de ces opérations.

27. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 23 janvier 2026, la coopérative a conclu un contrat d'achat de 80 % des actions votantes d'une société qui exploite une quincaillerie. L'accord prévoit une contrepartie totale de 1 440 000 \$ sous forme d'un emprunt portant intérêt au taux de 4,45 %, comprenant une contrepartie conditionnelle pouvant s'élever jusqu'à 50 000 \$. Le bilan condensé présentant la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition n'est pas présenté puisque l'évaluation de ces éléments est en cours de réalisation.

La coopérative a conclu un contrat visant l'acquisition d'un bâtiment et terrain pour une contrepartie totale de 2 600 000 \$ sous forme d'un emprunt portant intérêt au taux de 4,7 %.

28. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la coopérative est exposée au 31 octobre 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la coopérative à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la coopérative est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La coopérative évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La coopérative établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Au 31 octobre 2025, 17 % (aucun montant en 2024) du total des comptes clients sont à recevoir d'une société importante.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la coopérative éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses besoins opérationnels et en recourant à des multiples sources de financement pour maintenir sa flexibilité.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la coopérative à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats consolidés et la situation financière de la coopérative.



28. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

La coopérative réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. À la fin de l'exercice, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères, sont les suivants :

	2025		2024	
	Euros €	Dollars américains \$	Euros €	Dollars américains \$
Encaisse	-	2 561 108	-	1 267 173
Clients	-	3 770 989	-	5 820 119
Fournisseurs	114 878	4 866 207	414 552	4 723 129

UNIAG COOPÉRATIVE
 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

	2025	2024
ANNEXE A - CHIFFRE D'AFFAIRES		
Grains	120 716 492 \$	95 903 692 \$
Agricole	62 456 637	56 970 206
Semences	48 432 721	44 720 217
Détail	23 880 284	23 565 277
Autres	<u>7 746</u>	<u>8 131</u>
	<u><u>255 493 880</u></u> \$	<u><u>221 167 523</u></u> \$
ANNEXE B - COÛT DES PRODUITS VENDUS		
Stocks au début de l'exercice	26 419 027 \$	18 650 900 \$
Achats	215 835 165	206 804 989
Frais de transport	4 847 109	1 182 306
Augmentation de la dépréciation des stocks	<u>93 731</u>	<u>304 739</u>
	247 195 032	226 942 934
Stocks à la fin de l'exercice	<u>23 455 568</u>	<u>26 419 027</u>
	<u><u>223 739 464</u></u> \$	<u><u>200 523 907</u></u> \$
ANNEXE C - AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Ristournes - Sollio Groupe Coopératif	1 113 284 \$	- \$
Quote-part des partenariats	-	268 826
Refacturation - Groupe Sollio Coopératif	(336 883)	-
Dividendes	-	63 162
Perte sur cession et mise hors d'usage d'immobilisations corporelles	(1 598)	(29 832)
Gain (perte) non matérialisée sur instruments financiers dérivés	533 951	(855 134)
Réduction de valeur d'un placement	(101 919)	(1 317 686)
Subvention	36 973	-
Ristournes - autres	<u>3 044</u>	<u>2 424</u>
	<u><u>1 246 852</u></u> \$	<u><u>(1 868 240)</u></u> \$





Les réalisations de *2025*

Projet cohorte d'entreprises agricoles

Uniag Coopérative prend part à un projet financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) par l'entremise du programme Prime-Vert. Limitée à un maximum de quinze entreprises agricoles, cette cohorte vise à encourager les échanges et le partage d'expertise. Pour les deux années à venir, le thème retenu est la santé et la conservation des sols en grandes cultures, où le focus sera principalement mis sur les cultures de couverture.

Les agriculteurs membres de la cohorte se sont engagés à adopter ou à perfectionner deux pratiques agroenvironnementales de leur choix, favorisant la santé et la conservation des sols. Lors des rencontres de réseautage, ils auront l'occasion de partager leurs expériences et résultats au sein du groupe.





L'équipe d'Uniac Coopérative

Acquisition du BMR de Cornwall

En février 2026, Uniac Coopérative est devenue actionnaire majoritaire du BMR Cornwall, en partenariat avec Roy Perkins et Angela Perkins-Bellefeuille, qui demeurent activement impliqués dans les opérations. Cette transaction stratégique renforce la présence d'Uniac en Ontario et consolide son positionnement dans le secteur de la quincaillerie et de l'offre agricole. Elle permet d'assurer la continuité des activités tout en ouvrant la voie à un élargissement progressif des produits et services, notamment par l'intégration d'Agrizone et de la moulée Sollio. Cette nouvelle étape s'inscrit dans notre vision de croissance durable et de développement régional.



Agrizone Mobile

Ce nouveau service agricole mobile apporte directement à la ferme les produits et conseils dont les producteurs ont besoin. Un représentant Agrizone sillonne la région avec un camion-magasin bien rempli d'équipements, pièces, outils et fournitures agricoles, offrant un service pratique, rapide et personnalisé. Que vous planifiez des travaux, choisissiez des produits adaptés ou fassiez face à des défis quotidiens, ce service vise à vous faire gagner du temps tout en vous offrant des conseils fiables. Conçu pour tous les agriculteurs, débutants ou expérimentés, Agrizone Mobile facilite vos opérations sans que vous ayez à vous déplacer.



UNE ÉQUIPE

qui se démarque



Chaque année, des employés d'Uniag Coopérative s'illustrent par leur performance, leur dévouement à la coopérative et leur travail d'équipe.

En voici quelques-uns qui ont été reconnus en 2025.

Productions animales



Gaëlle Thouny reçoit le Prix Goliath pour son rôle essentiel dans la promotion du produit Goliath, une gamme d'aliments et de lactoreplaceurs qui optimisent la croissance des veaux, favorisent leur développement musculaire et intestinal, et aident à exprimer leur plein potentiel génétique. Grâce à son expertise, elle soutient efficacement les producteurs vers de meilleurs résultats et une performance durable.

Productions végétales



Marc Rochette a gagné plusieurs distinctions majeures soulignant son expertise et son engagement. Il a reçu le Prix Expert-conseil de l'année en productions végétales, le Prix Performance pour les produits innovants et les fertilisants, ainsi qu'une reconnaissance officielle pour ses 30 années de service continu, marquées par la rigueur, la passion et l'excellence professionnelle.



Ghania Oukaci reçoit le Prix Expert-conseil de l'année – Productions horticoles, la plus haute distinction du secteur. Reconnue pour son expertise pointue, sa rigueur et son accompagnement stratégique, elle soutient les producteurs avec professionnalisme, innovation et engagement constant vers la performance et la durabilité.



Raja Massaoudi reçoit le Prix Révélation de l'année – Productions horticoles pour son impact rapide et sa contribution remarquable au sein du secteur. Par son expertise, sa rigueur et son approche attentive auprès des producteurs, elle se démarque comme une professionnelle engagée, innovante et tournée vers l'excellence.



Bianca Taillefer reçoit le Prix Étoile montante – Protection des cultures pour son professionnalisme et son engagement auprès des producteurs. Rigoureuse et proactive, elle propose des solutions adaptées et durables. Sa passion pour l'agronomie et sa détermination font d'elle une relève inspirante et prometteuse.



Kamel Hamidouche reçoit la Bottine d'Or – une reconnaissance pleinement méritée, soulignant son talent, sa constance et son esprit d'équipe. Saison après saison, il se démarque par son efficacité et sa détermination. Son engagement envers les clients et sa performance soutenue font de lui un pilier de l'équipe.

Secteur détail



Marteau d'Or

Remis annuellement, ce prix récompense le/la gérant(e) de la succursale ayant connu les meilleures performances, selon certains critères. Félicitations à **Ruby Pearson, gérante du BMR de Napierville**, ainsi qu'à toute son équipe!

Secteur corporatif



Prix de la bienveillance

Audrée Gosselin, du BMR Express de Sainte-Barbe, a remporté le Prix pour l'aide et la compassion qu'elle apporte à l'équipe au quotidien. Elle a été honorée lors du Sommet Uniag, le 29 janvier 2026.



VIE ASSOCIATIVE



Les parties de hockey : une tradition bien ancrée

En 2026, Uniag Coopérative a poursuivi l'organisation de ses désormais incontournables parties de hockey destinées à ses membres. Très attendus chaque année, ces rendez-vous sportifs ont une fois de plus connu un franc succès, rassemblant près de 65 passionnés de hockey.

Les rencontres se sont tenues à l'Aréna de Sainte-Martine (QC), l'Aréna de Napierville (QC) et le Complexe sportif de St-Isidore (ON), permettant ainsi à des membres de différentes régions de participer pleinement à l'événement.

Au-delà du jeu et de la compétition amicale, ces parties de hockey ont favorisé les échanges, renforcé le sentiment d'appartenance et créé des moments mémorables empreints de camaraderie. Elles illustrent parfaitement les valeurs de coopération, de proximité et d'esprit d'équipe qui définissent Uniag.



Les Journées Coop à travers le territoire

Les Journées Coop, tenues à St-Albert, Napierville, Saint-Polycarpe, St-Isidore et Sainte-Martine, ont offert des occasions simples et conviviales de se retrouver.

Autour d'un service de hot-dogs gratuit, membres, clients et employés ont partagé un moment chaleureux et familial. Ces journées rappellent que notre coopérative est avant tout une communauté, ancrée dans son milieu et fière de se rassembler. Merci à tous ceux et celles qui sont venus partager ces instants avec nous.



Fonds coopératif d'aide à la relève agricole

L'Assemblée générale annuelle tenue le 21 mars 2025 a permis de mettre en lumière l'engagement de la coopérative envers la relève agricole. À cette occasion, Uniag Coopérative a réaffirmé son soutien en remettant plus de 43 000 \$ à six jeunes bénéficiaires dans le cadre du Fonds d'aide à la relève agricole, contribuant ainsi à appuyer concrètement la prochaine génération d'entrepreneurs agricoles.



Semaine de la coopération, du 13 au 18 octobre 2025

La Semaine de la coopération a été une occasion privilégiée de mettre en valeur nos membres et de renforcer les liens qui nous unissent à eux. Cette initiative a permis de souligner la vitalité de notre réseau coopératif et l'importance de la relation de proximité qui est au cœur de la mission d'Uniag Coopérative.

Merci à nos membres et à nos équipes pour leur participation et leur implication, qui font de notre coopérative un réseau fort, dynamique et humain.

Une 15^e édition réussie pour le Forum coopératif féminin 2025

Le 8 avril 2025, plus de 100 femmes du secteur agricole se sont réunies à Beloeil pour participer au Forum coopératif féminin 2025. Cette 15^e édition du Forum coopératif féminin 2025 a été placée sous le signe du partage, de la reconnaissance et de l'engagement des femmes du secteur agricole. L'un des moments forts : la conférence de Marie-Claude Barrette. Son témoignage a touché et inspiré les participantes. Avec sincérité et résilience, elle a invité chaque femme à croire en elle et à avancer avec confiance.



Dîners des Fêtes

La participation a été remarquable dans l'ensemble des régions desservies par Uniag Coopérative. À **Saint-Polycarpe**, l'événement a rassemblé 70 participants. À la **Ferme Ricky**, à Saint-Albert, ce sont 220 membres qui se sont réunis. À **Sherrington**, le dîner tenu à l'entrepôt de l'entreprise Les Jardins Multiforce, en collaboration avec Les Fermes Hotte & Van Winden, a accueilli 110 participants. Enfin, à **Ormstown**, 75 personnes ont pris part à ce moment privilégié d'échange et de convivialité.

Nous remercions chaleureusement nos hôtes pour leur accueil, leur précieuse collaboration et la participation des 475 membres.





Sollio
Agriculture

Vache en transition
Transition cow

Transition

Responsabilité sociale d'entreprise

La responsabilité sociale d'entreprise (RSE) est la pratique par laquelle la Coopérative intègre les préoccupations sociales et environnementales dans ses activités commerciales. Cela signifie que nous prenons en compte l'impact de nos actions sur la société et l'environnement, et nous cherchons à contribuer au bien-être de la communauté et à la protection de l'environnement.

Dons et commandites

Pour bien remplir sa mission, Uniag Coopérative est dotée d'une politique de dons et de commandites. L'objectif est d'assurer une présence dans les activités locales et régionales, et de soutenir la relève agricole. Voici quelques exemples d'organisations qui ont reçu un appui de la coopérative en 2025.

- Association de la relève agricole Montérégie-Ouest
- Association des sols et récoltes du Comté de Russell
- Association des laboureurs de Clarence-Rockland
- Antiques Ste-Anne
- ARAMO
- AERWSO
- AERWSOG
- Centre sportif régional des Copains
- Chevaliers de Colomb Rigaud
- CPA Ste-Martine
- Club Holstein MVS
- Club de golf Napierville
- Fédération UPA Montérégie
- Fondation Cegep St-Jean (nouvelle serre)
- Foire Huntingdon
- Groupe Communautaire Saint-Albert
- Groupement de gestion agricole de l'Ontario
- Huntingdon curling club
- Journée découverte cheval St-Isidore
- Journée Pâturage-Action
- Livestock Breeders association
- Municipalité de La Nation
- Prescott County Holstein Club
- Prescott Soil and Improvement Association
- Producteurs de Lait de la Montérégie-Ouest
- Ranch Covey Hill
- Sollio Groupe Coopératif
- UCFO
- Voyage exploratoire Club Bio-Action

Bourses

- École secondaire Soulange
- École secondaire de Hawkesbury
- École secondaire de Casselman
- Centre formation professionnel des Moissons
- Fondation éducative CVR

Événement Twilight



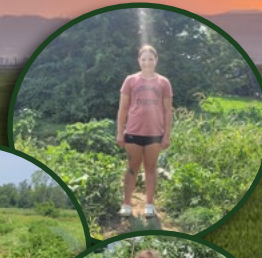
Fondation éducative CVR



Journée Pâturage-Action



Commandite
Club Jardin 4H d'Ormstown



AERWSO



AERWSOG





agrizone

1312, route 900 E,
St-Albert, ON, K0A 3C0
(613) 987-2152
hardw.albert@uniag.coop

Uniag
Coopérative

Centre d'engrais
(450) 245-3937
commande.vegetal@uniag.coop

agrizone

4650, rue Ste-Catherine,
St-Isidore, ON, K0C 2B0
(613) 524-2828
hardw.isidore@uniag.coop

Uniag
Coopérative

Centre d'engrais
(450) 245-3937
commande.vegetal@uniag.coop

NORSECO

2914, Bd du Curé-Labelle,
Laval, QC H7P 5R9
(450) 682-4959
commande@norseco.com

Uniag
Coopérative

Siège social
4, rang Saint-André,
Napierville, QC, J0J 1L0
(450) 245-3308
communication@uniag.coop

BMR

701, Route 219,
Napierville, QC, J0J 1L0
(450) 245-3677
bmr.napierville@uniag.coop

Uniag
Coopérative

Liquidation quincaillerie
et centre agricole
68, boul. Cité des Jeunes,
St-Polycarpe, QC, J0P 1X0
(450) 265-3142
quinc.poly@uniag.coop

Centre d'engrais
450 245-3937
commande.vegetal@uniag.coop

BMR

Perkins Home Centre Ltd
1100, Avenue Marleau,
Cornwall, ON K6H 2W8
(613) 938-3300
info@bmrcornwall.ca

BMR EXPRESS

59, montée du Lac,
Ste-Barbe, QC, J0S 1P0
(450) 373-4625
quinc.barbe@uniag.coop

BMR EXPRESS

31, rue du Pont, St-Louis de
Gonzague, QC, J0S 1T0
(450) 377-9460
quinc.louis@uniag.coop

BMR EXPRESS

195, rue Ste-Marie C.P. 9,
Ste-Martine, QC, J0S 1V0
(450) 427-2003
quinc.martine@uniag.coop

Uniag
Coopérative

Centre d'engrais
(450) 245-3937
commande.vegetal@uniag.coop

Uniag
Coopérative

Centre d'engrais
100, Bd Industriel,
Napierville, QC, J0J 1L0
(450) 245-3937
commande.vegetal@uniag.coop